

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	20 mai 2021 à 19h00	Lieu	Salle de la Douane, 16 Place d'Armes à Haguenau
N° de la délibération	2021-CC-071	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME DE BERTHEIM: modification n°1
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Date de la convocation	12 mai 2021		
Président de séance	M. Claude STURNI	PJ	PLU BERTHEIM - M1 - NOTICE EXPLICATIVE.docx PLU BERTHEIM - M1 - LISTE DES ER.doc PLU BERTHEIM - M1 - ZONAGE.docx RAPPORT DU CE - EP BERTHEIM.pdf
Secrétaire de séance	Mme Marie-Odile BECKER		
Membres en exercice	75		
Présent(e)s	65	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENTZ, M. Dominique GERLING, Mme Françoise DELCAMP, M. Alain WACK, Mme Coralie TIJOU, M. Marc ANDRE, M. François ANSTETT, M. André BURG, M. Patrick DENNI, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, Mme Séverine FROMMWEILER, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, Mme Valérie GROSSHOLTZ, M. Christian GUETH, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Mireille ILLAT, Mme Anne IZACARD, M. Clément JUNG, M. Hubert KANDEL, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Vincent LEHOUX, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Maurice LUTZ, Mme Palmyre MAIRE, M. Etienne MANGIN, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Clément METZ, Mme Eva MEYER, M. Patrick MULLER, M. Paul NOLTE, M. Guillaume NOTH, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Alain RHEIN, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Christine SCHMELZER, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.	
Absent(e)s excusé(es)	1	Mme Dorothée KRIEGER.	
Absent(e)s non excusé(es)	2	M. Armand MARX, M. Laurent SUTTER.	
Procuration(s)	7	M. André ERBS à M. Claude STURNI, Mme Cathy KOESSLER à M. Thierry HEINRICH, M. Patrick MERTZ à Mme Cathy KIENTZ, Mme Michèle MULLER à M. Guillaume NOTH, M. Claude RAU à M. Marc ANDRE, M. Patrick SCHOTT à M. André BURG, M. Gérard VOLTZ à M. François ANSTETT.	

N° de la délibération	2021-CC-071	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME DE BERSTHEIM: modification n°1
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (CAH)		

Le Plan Local d'Urbanisme de Berstheim a été approuvé le 18 mai 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

Pour permettre le rajout d'un emplacement réservé afin d'élargir l'accès à la zone agricole au nord de la zone d'extension urbaine inscrite au document, une modification des règles applicables s'est avérée nécessaire. Aussi, la CAH a lancé la procédure de modification n°1 du PLU.

Cette procédure s'inscrit dans les possibilités de modifications prévues au titre de l'article L. 153-36 du Code de l'Urbanisme. En effet, la procédure ne tend à modifier que le règlement graphique sans remettre en cause les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sans réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Conformément à la procédure édictée par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et a été notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture d'une enquête publique.

Le projet de modification comprend le point suivant : le rajout d'un emplacement réservé en zone IAU au règlement graphique et à la liste des emplacements réservés afin de garantir l'accès à une zone agricole.

L'emplacement réservé porte sur un élargissement à 6 mètres du chemin rural en prolongement de la rue des Vignes. Cet élargissement impacte la zone agricole et la zone à urbaniser en prévoyant un élargissement d'1 mètre de part et d'autre du chemin rural.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, la Préfecture a décidé le 09 février 2021 de ne pas soumettre la modification n°1 à évaluation environnementale.

Les personnes publiques associées ont été consultées sur le dossier en date du 21 décembre 2020.

La Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerces et d'Industrie, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Bas-Rhin aujourd'hui Collectivité Européenne d'Alsace ont émis un avis favorable au projet.

Les autres consultations étant restées sans réponse leur avis est réputé favorable.

Une enquête publique s'est tenue du 23 mars au 6 avril 2021. Dans le cadre de cette enquête, aucune contribution n'a été réceptionnée par courrier ou mail ni inscrite dans l'un des deux registres papier. Aucune personne n'est venue consulter le dossier en mairies et personne n'est venu aux permanences.

Une observation a tout de même été déposée dans le registre dématérialisé par le

Centre Hospitalier de Haguenau :

- « Le Centre Hospitalier de Haguenau, en concertation avec les locataires dont les parcelles pourraient être impactées par le projet, n'a pas d'observations à formuler.
»

Le commissaire enquêteur a émis son rapport le 14/04/2021 concluant à un AVIS FAVORABLE sans réserve et non accompagné d'une demande de mémoire en réponse.

Il est donc proposé de rajouter un emplacement réservé n°8 en zone IAU afin de garantir l'accès à une zone agricole.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de la Préfecture du 09 février 2021 de ne pas soumettre la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Berstheim à évaluation environnementale,

VU l'arrêté du 12 février 2021 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Berstheim,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 23 mars au 6 avril 2021 inclus,

VU le rapport du commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification et les pièces ci-annexées,

APPROUVE la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Berstheim.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Berstheim et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales.

DIT que le dossier de modification ainsi que le rapport du commissaire enquêteur sont tenus à disposition du public en mairie de Berstheim et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

2021-CC-071	PLAN LOCAL D'URBANISME DE BERSTHEIM: modification n°1	
Pour	72	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Président,

Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	31 mai 2021
Envoyé en Sous-Préfecture le	31 mai 2021
Enregistré en Sous-Préfecture le	31 mai 2021
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20210520-29255-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme